

laquelle le gouvernement doit dépenser les deniers publics. Il s'agissait, en somme, d'un projet de loi entraînant des dépenses d'argent nécessaires à l'administration fédérale.

Selon toute la tradition parlementaire, toutes les pratiques observées dans tous les pays où un régime similaire au nôtre existe, cette loi devait nécessairement engager l'avenir du gouvernement libéral qui la proposait le 19 février 1968, lors d'un vote à la Chambre.

On se souviendra, monsieur l'Orateur, que le soir du 19 février, le gouvernement était renversé par un vote de 84 à 82 voix. Lors de ce premier vote, tous les partis d'opposition avaient, dans un geste unanime, voté contre le gouvernement, condamnant donc ses propositions et rejetant la loi dont le but était précisément d'imposer aux contribuables canadiens une taxe directe que l'on relevait à même leur formule d'impôt sur le revenu.

Or, monsieur l'Orateur, j'ai été excessivement étonné, aujourd'hui, d'entendre mes bon amis du Ralliement créditiste, qui sont venus à maintes reprises dire qu'ils s'opposaient catégoriquement à cette augmentation de taxe, affirmer qu'ils sont catégoriquement les défenseurs, à la Chambre, de l'ouvrier, du gagne-petit, que ce sont eux les vrais défenseurs du peuple canadien.

Une voix: C'est vrai.

M. Valade: Si mon ami persiste à dire que c'est vrai, je dois, parce que c'est une question de justice, d'authenticité, de vérité et de simple honnêteté fondamentale, rétablir les faits.

● (8.40 p.m.)

Le Ralliement créditiste avait alors voté, avec tous les autres partis d'opposition, contre le bill proposé par le gouvernement, ce qui avait provoqué la chute du gouvernement,...

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Valade: ...non pas du parti libéral au pouvoir, mais du gouvernement de l'époque.

Avant que mon honorable ami dise que ce n'est pas vrai, qu'il attende et je lui donnerai des preuves.

Le gouvernement libéral avait obtenu une fin de non-recevoir relativement aux propositions visant à augmenter les impôts des contribuables canadiens présentées dans le cadre d'une loi précise à cet effet. Quand j'entends, aujourd'hui, nos honorables amis, les créditistes, dire qu'ils en tiennent le gouvernement libéral responsable, je dis que ce n'est pas l'entière vérité, parce que les vrais responsables de la surtaxe qui existe depuis trois ans et du prolongement de son application, ce sont les créditistes eux-mêmes qui, par leur action, ont contredit les actes, les déclarations de leur chef à la Chambre...

Une voix: C'est faux!

M. Valade: ...et ont maintenu au pouvoir le parti qui s'était engagé à augmenter les taxes des contribuables.

Une voix: Dites donc la vérité!

M. Valade: Je suis bien content que mon honorable ami exige la vérité, et c'est exactement ce que j'ai envie de dire, monsieur l'Orateur. Il est malheureux qu'on soit obligé, à la Chambre, de mettre...

M. Adrien Lambert (Bellechasse): C'est un nouveau bill.

M. Valade: Ce n'est pas un nouveau bill, c'est la continuation du bill C-193. Le Ralliement créditiste avait dit qu'il voterait contre le gouvernement, qu'il l'avait répété mille et une fois à la Chambre...

M. Lambert (Bellechasse): Ce n'était pas le même bill.

M. Valade: C'est le même bill qui se perpétue aujourd'hui; il n'est aucunement différent.

Je suis fatigué d'entendre à la Chambre des pseudo-défenseurs de la classe ouvrière, alors qu'ils sont les principaux responsables de l'existence d'une surtaxe pour l'ensemble des contribuables québécois.

Je vais citer ce qui apparaît aux Débats de la Chambre des communes. Quant à nos honorables amis, qui tentent de réfuter des vérités de La Palice, j'aimerais les inviter consciencieusement, puisqu'ils se prétendent les seuls défenseurs de la vérité, à lire ce qui a été dit à la Chambre il y a trois ans à peine.

A la page 6905 du compte rendu officiel des débats du 21 février 1968, alors que la Chambre, par un vote majoritaire, venait de défaire le gouvernement, on peut lire:

Si l'on croit, en démocratie, que le Parlement est le souverain réel du pays, dans les circonstances présentes, ... nous ne pouvons que dire que le gouvernement a été défait par une majorité parlementaire et qu'il devrait démissionner.

C'étaient là les paroles du chef du Ralliement créditiste (M. Caouette).

Monsieur l'Orateur, il est quand même étonnant que quelques jours plus tard, soit le 22 février 1968, comme en fait foi la page 6915 du hansard, le chef du Ralliement créditiste M. Caouette disait, et je cite:

Il n'y a eu ni entente ni collusion entre les partis de l'opposition. La seule chose qui s'est produite, lundi soir, c'est le rejet de la motion présentée par le gouvernement relativement au bill C-193.

Ici, le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) dit:

...c'est le rejet de la motion...

...alors qu'une journée, pas 20 ans après, mais la veille, le chef du Ralliement créditiste a dit:

...le gouvernement a été défait.

Et à la page suivante, il va plus loin, il dit ceci—et j'invite les députés à lire attentivement la page 6905:

On a voté et le gouvernement a été défait.

Ce n'est pas la motion, qui a été défaite, mais «le gouvernement».

...Dans les circonstances,...

...dit toujours M. Caouette...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'inviterais l'honorable député à faire allusion à l'honorable député de Témiscamingue en sa qualité de représentant de la circonscription de Témiscamingue. Je crois que l'honorable député reconnaîtra qu'il est de bonne pratique à la Chambre de faire allusion à un autre député en désignant la circonscription qu'il représente plutôt que son nom de famille.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement signaler que je citais les paroles de M. Caouette apparaissant à la page 6905 du hansard. Donc, je dois mentionner